



Loeuilly canoë-kayak Base nautique



LOEUILLY CANOE-KAYAK
BASE NAUTIQUE

Rue du marais
80160 Loeuilly

Tél/Fax : 03.22.38.22.58

Email : basenautique.loeuilly@orange.fr

www.loeuilly-canoekayak.com



Ecole Française de Canoë kayak
Agrément J&S :N°805775
du 16/12/1996
Agrément Education National
Affilié à l'ANCV

Adhésion au Club Loeuilly Canoë Kayak Mode d'emploi

Formalités pour une demande de Licence

Pour pouvoir vous établir une licence, vous devez remplir le formulaire ci-joint et nous le rendre accompagnée du règlement de la licence et de l'ensemble des documents demandés en fonction s'il s'agit d'une nouvelle licence ou d'un renouvellement de licence (CF le tableau ci-dessous)

La Licence est valable du 1^{er} Janvier au 31 décembre de l'année en cours.

IMPORTANT : La fourniture d'une adresse email valide est obligatoire.

Déroulement de la prise de licence :

- 1) Vous remplissez le formulaire d'inscription, et donnez l'ensemble des documents à fournir au club (Romain ou Sébastien)
- 2) Le club formule une demande de licence auprès de la fédération française de Canoë Kayak
- 3) Vous recevez la licence par email ; il n'est pas nécessaire de l'imprimer.

Renouvellement	Nouvelle Licence
<ul style="list-style-type: none"> - Remplir le formulaire d'inscription - Remplir l'autorisation parentale pour les mineurs - Remplir le questionnaire de santé si vous avez fourni un certificat médical qui date de moins de 3 ans. Ce questionnaire est à remplir par le responsable légal des mineurs. - Le règlement de la licence 	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir le formulaire d'inscription - Remplir l'autorisation parentale pour les mineurs - Fournir un certificat médical signé par le médecin (cachet) mentionnant la pratique du canoë kayak sur papier libre ou avec le modèle d'attestation - Le règlement de la licence - Attestation de natation (25m) pour les mineurs - Le règlement intérieur signé

Cotisations

Le règlement peut se faire en espèces, en Carte Bancaire, en chèques, chèques vacances et coupons sport ANCV. (Possibilité de régler en 3 fois)

Pour tout renseignement ou précision prenez contact avec Romain ou Sébastien 03.22.38.22.58
basenautique.loeuilly@orange.fr

Durée de souscription	Types de licence	Tarifs	
		Jeune (- de 18 ans)	Adulte
3 mois du (1 ^{er} Juillet au 30 Septembre)	Pass Estival	50€	70€
1 année (1 ^{er} Janvier 31 Décembre)	Loisirs	60€	80€
1 année (1 ^{er} Janvier 31 Décembre)	Compétition	100€	120€
16 mois (1 ^{er} Septembre au 31 Décembre de l'année suivante)	Compétition primo -adhérent	140€	160€
1 année (1 ^{er} Janvier au 31 Décembre)	Bénévole non pratiquant & non dirigeant	offert	offert



Loeuilly canoë-kayak

Base nautique



LOEUILLY CANOE-KAYAK
 BASE NAUTIQUE
 Rue du marais
 80160 Loeuilly
 Tél/Fax : 03.22.38.22.58
 Email : basenautique.loeuilly@orange.fr
www.loeuilly-canoekayak.com



Ecole Française de Canoë kayak
 Agrément J&S :N°805775
 du 16/12/1996
 Agrément Education National
 Affilié à l'ANCV

Fiche d'inscription au club « Loeuilly Canoë Kayak » Licence de Janvier à Décembre 2021

Veillez écrire lisiblement et en majuscules

Nom : Prénom : Sexe : M F

Adresse :

Téléphone fixe : Portable de l'adhérent :

Date de naissance :/...../..... Adresse mail⁽¹⁾ :@.....

En adhérant au club de Loeuilly Canoë Kayak, vous nous permettez d'utiliser votre droit à l'image à des fins promotionnelles.

J'autorise la FFCK à utiliser mes coordonnées dans le cadre de la loi informatique et libertés : Oui - Non

⁽¹⁾Obligatoire, afin valider l'inscription de la licence sur FFCK, de pouvoir recevoir le programme et les différentes informations relatives à l'activité du club.

Durée de souscription	Types de licence	Tarifs		Choix
		Jeune (- de 18 ans)	Adulte	
3 mois du (1 ^{er} Juillet au 30 Septembre)	Pass Estival	50€	70€	
1 année (1 ^{er} Janvier 31 Décembre)	Loisirs	60€	80€	
1 année (1 ^{er} Janvier 31 Décembre)	Compétition	100€	120€	
16 mois (1 ^{er} Septembre au 31 Décembre de l'année suivante)	Compétition primo -adhérent	140€	160€	
1 année (1 ^{er} Janvier au 31 Décembre)	Bénévole non pratiquant & non dirigeant	offert	offert	

Autorisation Parentale pour les mineurs

Veillez écrire lisiblement et en majuscules

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

En qualité de (père) (mère) (tuteur), autorise mon fils, ma fille.

Nom :Prénom :Né(e) le :...../...../.....

Adresse (si différente du responsable légal) :.....

Téléphone :..... Adresse mail⁽¹⁾ :

- Autorise mon enfant à pratiquer l'activité Canoë kayak et des sports de pleine nature et certifie qu'il ne présente pas de contre-indication médicale.

- Autorise les responsables du club et les responsables des transferts du club aux lieux des compétitions ou manifestations de prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ou de maladie pour assurer sa sécurité. En particulier, j'autorise les autorités médicales à pratiquer les interventions chirurgicales jugées nécessaires sur mon enfant.

Personnes à prévenir en cas d'accident :

☎/📞 Mère :

☎/📞 Père :

☎/📞 Autre :

Nom, prénom du signataire :

Date : / /

Signature :



Les Avantages :

- Le club est conventionné avec le Conseil Général de la Somme pour les 6ème, via le « pass'sport & culture », 30€ de remise sur la licence. (loisirs, compétition & compétition primo-adhérent)



- Le club est conventionné avec le Conseil Régional Hauts de France pour toutes les personnes qui disposent d'une carte cursus : 10€ (en fonction des années) de remise sur la licence (loisirs, compétition & compétition primo-adhérent)



- Payez avec vos chèques vacances ou coupon sport ANCV.



- La CAF de la Somme met en place un dispositif d'aide à la prise de licence ou achat de matériel : (15€) Pour en bénéficier :

- L'enfant doit être âgé de 6 à 16 ans
- être allocataire de la CAF de la Somme, percevoir des prestations familiales et avoir un quotient familial inférieur à 900€.
- prendre sa licence au club avant le **31 décembre 2020** (licence loisirs, compétition & compétition primo-adhérent)



Si vous souhaitez en bénéficier, remplissez le formulaire d'aide (document en annexe) et nous le renvoyer par mail scanné et signé

Toutes les infos sur le lien suivant : <http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-somme/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/l-aide-activites-et-loisirs>

- Le club a un partenariat avec le Crédit Agricole Brie Picardie : pour toute création de compte bancaire chez eux, votre nouveau compte sera crédité de 30€ et vous aurez également une réduction de 20€ sur le prix de la licence (« loisirs » ; « compétition » & « compétition primo-adhérent »). Renseignements auprès de Romain Bove ou Sébastien Racault.



- Bénéficiez de – 15% de remise avec le code FFCK-COD15 et de votre numéro de licence
Offre réservée exclusivement aux licenciés de la FFCK valable sur le site www.lepermislibre.fr



- Les résidences Pierre & Vacances, Center Parcs et Villages Nature offre exclusivement aux Licenciés FFCK une réduction allant jusqu'à -35% grâce à votre numéro de licence. Pour profiter de la réduction, rendez-vous sur les sites dédiés : www.centerparcs.fr/ffck et www.pierreetvacances.com/ffck



Pour toute les infos relatives au club rdv sur www.loeuilly-canoekayak.com

**CERTIFICAT MEDICAL (*) ANNUEL PREALABLE A LA PRATIQUE DU CANOË KAYAK ET DE SES
DISCIPLINES ASSOCIEES (**)**

Je soussigné, Docteur
(en lettres capitales ou cachet)

demeurant

certifie avoir examiné

M.....

demeurant

appartenant à l'association sportive.....

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique : *(rayer la mention inutile)*

- du canoë kayak et de ses disciplines associées (ou autre activité physique et sportive / APS) en loisirs
- du canoë kayak et de ses disciplines associées en compétition et dans sa catégorie d'âge (préciser) :
- de l'arbitrage sportif

A le

Signature du médecin

N.B. – Lorsque le médecin ne reconnaîtra aucune aptitude au consultant, il ne délivrera pas de certificat.

* Ce modèle de certificat a été établi en référence au modèle officiel du contrôle médico-sportif (CMS 79-1)

** en référence à la liste des activités pour lesquelles la fédération française de canoë kayak a reçu délégation du ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative.

CLUB LOEUILLY CANOE-KAYAK

Règlement intérieur

Titulaire d'une « Licence Compétition »

- 1 – Sont adhérents les personnes à jour du paiement de leur cotisation club et titulaires d'une licence fédérale.
- 2- Une autorisation des parents est indispensable à l'admission des enfants mineurs
- 3- La pratique du canoë ou du kayak nécessite de savoir nager au moins 25 mètres et s'immerger
- 4- Les adhérents devront justifier d'un certificat médical adapté aux types de pratiques de l'activité : compétitions ou loisirs
- 5- Pour la navigation, le règlement spécifique des activités devra être respecté notamment pour les tenues
- 6- Chaque membre s'engage à respecter le matériel collectif. Chaque adhérent s'engage à entretenir le matériel qui lui est attribué sous peine qu'il lui soit retiré.
- 7- La participation aux activités comprend le rangement, l'entretien et la réparation du matériel, la sécurité, l'accueil du public, le nettoyage des vestiaires et la fermeture du chauffage et des luminaires. Ainsi que la participation aux diverses manifestations organisées par le club.
- 8- Chacun s'engage à respecter l'environnement, le mini bus, les locaux et les adhérents du club. Le cadre de la séance peut se permettre l'arrêt de l'activité d'un pratiquant perturbateur.
- 9- Tout compétiteur pratiquant une discipline au niveau national doit effectuer au moins une compétition dans une autre discipline canoë kayak. Il doit également participer à une journée de bénévolat sur un événement important du club dans l'année (exemple : Rallye de la coulée verte, Championnat de France,...)
- 10- Chaque détenteur de clef de la base est responsable des locaux lors de leur utilisation
- 11- Les enfants de moins de 12 ans doivent naviguer sous encadrement ou accompagnés
- 12- Les entraînements en dehors du club sont soumis aux conditions suivantes :
 - Etre âgé de plus de douze ans
 - Accord préalable de l'encadrement
 - Niveau technique minimum requis : pagaie bleue
- 13- Au cours d'une sortie, les adhérents ne peuvent embarquer une personne non licenciée, sauf accord préalable du bureau ou d'un cadre diplômé
- 14- Tout déplacement devra être réglé avant son départ, sous peine de se voir refuser la sortie. Le club participe à hauteur 1/3 de ce coût.
- 15- Chaque adhérent peut bénéficier d'une formation de cadre auprès du club. (Financé à 50% et une par an)
- 16- Chaque adhérent peut bénéficier d'un stage Canoë Kayak aidé par le club (financé à 1/3 par le club et une fois par an)
- 17- Cette personne a un pouvoir de vote et peut être élue.
- 18- L'association et ses membres s'engagent à respecter :
 - Les riverains et les populations locales, l'environnement et les autres utilisateurs de l'eau
 - Les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines pratiquées par les membres (Code du sport) et à observer les règles déontologiques du sport définies par le Comité National Olympique du Sport Français
 - La convention locale régissant les accords des activités de la Base nautique et du Club Loeully Canoë-Kayak
- 19- En cas de problème, les numéros d'urgence et de responsables de l'association sont affichés à la base
- 20- Tout manquement sera examiné par le bureau qui appliquera les éventuelles sanctions nécessaires.
- 21- Ce règlement peut être modifié annuellement.

Autre statut ou licence :

« Licence Loisir »

Les points 1 à 14 s'appliquent aux personnes cotisantes au club.

15- Cette licence ne permet pas l'accès à des formations d'Etat ou fédéral.

16- Cette licence permet de participer à des stages club tout en bénéficiant de l'aide alloué à ce stage comme tous autres licenciés.

17- Cette personne a un pouvoir de vote mais ne peut être élue.

Les points 18 à 21 s'appliquent également aux personnes cotisantes.

« Statut Cotisant » : personne titulaire d'une licence dans un autre club régi par la FFCK mais souhaitant participer aux actions du club.

1- Sont cotisant les personnes à jour de leur cotisation au club de Loeuilly CK.

Les points 2 à 8 et 11 à 13 s'appliquent aux personnes cotisantes au club.

14- Tout déplacement devra être réglé avant son départ, sous peine de se voir refuser la sortie.

Le club n'apporte pas d'aide financière sur le déplacement. Il faudra donc rajouter 1/3 au prix demandé aux adhérents loisirs et compétition. Les personnes licenciées seront prioritaires jusqu'à la date limite d'inscription.

14bis- Cette personne n'est pas prioritaire sur l'utilisation du matériel de compétition.

15- La cotisation au club ne permet pas l'accès à des formations d'Etat ou fédéral.

16- Le cotisant pourra participer à des stages club loisir tout en bénéficiant de l'aide allouée à ce stage comme tous autres licenciés. Les personnes licenciées seront prioritaires jusqu'à la date limite d'inscription.

17- Cette personne n'a pas de pouvoir de vote et ne peut être élue.

Les points 18 à 21 s'appliquent également aux personnes cotisantes.

A Loeuilly, le

Signature de l'adhérent

(ou de son représentant légal s'il est mineur)